

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOTM

Campagne de forages carottés, de tarière profonde et de géophysique sur le PEX n°12/2010 dit de Dorlin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE MINIERE YAOU-DORLIN (SMYD)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TAMAGNO Didier

RCS / SIRET

4	2	2	0	5	2	5	1	4	0	0	0	8	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
27 d	<p>Projet d'ouverture de travaux d'exploration aurifère par sondages carottés, géophysique et géochimie sols (tarières profondes).</p> <p>Les sondages carottés de reconnaissance sont des travaux soumis à DOTM au titre du Code Minier et du Décret 2006-649 (art. 4.1°).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'exploration sur le PEX n°12/2010 dit de Dorlin comprend :

- de la géophysique (tests et levés de polarisation provoquée) sur une surface de 9,5 km² (secteurs de d'Artagnan, Roche d'Olon, Sept Kilos et Nivré).

- des levés de tarière profonde, de 12 mètres au maximum, implantés sur la base de l'interprétation de la géophysique (d'Artagnan, Roche d'Olon et Septs Kilos) représentant au maximum 1885 échantillons (il est estimé que seulement 300 à 400 échantillons seront réellement prélevés car ils ne concerneront que les zones favorables identifiées en géophysique).

- la réalisation de 72 forages carottés (6 de validation d'anciens forages et 66 de reconnaissance) entre 100 et 160 mètres de longueur sur la Montagne Nivré.

La supervision technique est assurée par la société Ressources Reunion SAS, filiale de Reunion Gold.

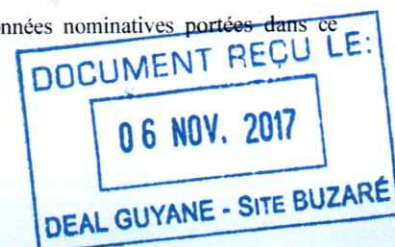
Le projet d'exploration correspond à :

- un total de 56 lignes de géophysique (test et levés) de 1,8 km de long, soit 101 km, espacées de 100 mètres.

- un échantillonnage par tarière (10 cm de diamètre) selon une maille d'au moins 100 m x 25 m minimum.

- environ 10 655 m de sondages carottés de reconnaissance des extensions latérales et en profondeur de la minéralisation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la géophysique est de définir de nouvelles zones potentiellement minéralisées afin de pouvoir réaliser ensuite, dans ces zones favorables, des prélèvements à la tarière profonde.

Les levés de tarières profondes seront réalisés dans les secteurs définis comme favorables par la géophysique, à des fins de reconnaissance de la minéralisation. En effet, les échantillons prélevés seront analysés par géochimie. Il s'agit d'une reconnaissance de sols profonds en vue d'une caractérisation par sondages carottés dans un deuxième temps.

Enfin, l'objectif des sondages carottés est double :

- 6 sondages permettront de vérifier et valider les données historiques de sondages des sociétés GUYANOR et CAMBIOR.
- 66 sondages de reconnaissance implantés sur le secteur de la Montagne Nivré permettront d'identifier les éventuelles extensions de minéralisation aurifère mises en évidence par GUYANOR en 1998.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Rafraîchissement des pistes et plateformes de sondages existantes.
- Ouverture de 1,075 km de piste d'une largeur inférieure à 4 m permettant le passage et la circulation de quads et de la sondeuse portative (2 150 m² de déforestation), pas de terrassement prévu.
- Création de quelques plateformes de sondage d'une taille maximale de 10 m x 10 m avec déforestation de cette aire et terrassement à la pelle mécanique et au bulldozer.
- Ouverture de layons pour la mise en place du dispositif de géophysique, sans terrassement, qui seront réutilisés pour les levés de tarière.
- Utilisation de la base vie de Dorlin permettant d'accéder facilement aux différentes zones explorées, capacité d'accueil de plus de 30 personnes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Géophysique :

- Réalisation de tests de polarisation provoquée de types "gradient array" et "pôle-dipôle" sur le secteur Nivré (0,9 km²), à l'aide 5 lignes de 1,8 km (9 km au total) espacées de 100 m.
- Réalisation de 4 levés géophysiques, en polarisation provoquée, de type "gradient array" ou "pôle-dipôle", sur les secteurs d'Artagnan (1,2 km²), Roche l'Olon (1,8 km²), Sept Kilos (2,7 km²) et Nivré (2,9 km²), à l'aide de respectivement 8, 11, 16 et 16 lignes de 1,8 km chacune (14, 20 29 et 29 km au total), espacées de 100 m.
- Étude des levés géophysiques.

Levés de tarière profonde :

- Réalisation de sondages à la tarière profonde portative de type Trado au niveau des zones considérées comme favorables par géophysique (réutilisation des layons ouverts pour la géophysique).
- Échantillonnage selon des lignes distantes d'au moins 100 m et espacement des trous de 25 m le long de ces lignes.
- Au maximum 1 885 sites d'échantillonnage si l'échantillonnage se fait sur l'ensemble des zones analysées en géophysique. Mais en réalité, il est estimé que 300 à 400 sites seront échantillonnés.
- Échantillonnage pouvant aller jusqu'à 12 m de profondeur.
- Expédition de ces échantillons pour analyses.

Sondages carottés (secteur de Nivré) :

- Réalisation de 6 sondages de validation des sondages historiques allant d'un linéaire de 100 à 160 m, et 66 sondages de reconnaissance d'un linéaire de 150 m chacun.
- Description (logging), échantillonnage des carottes, puis expédition des échantillons pour analyses.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Permis d'Exploitation (PEX) n°12/2010	84,00 km ²
Surface de géophysique	9,5 km ²
Longueur de lignes - Nombre de lignes - Espacement des lignes de géophysique	1,8 km - 56 lignes - 100 m
Profondeur maximale des levés de tarière	12 m
Maille minimale des prélèvements pour les tarières	100 m x 25 m
Nombre de sondages carottés	72
Linéaire minimal et maximal des forages - Profondeur minimale et maximale	100 à 160 m - 90 à 140 m
Linéaire total de forages (total)	10 655 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Dorlin"
Commune de Maripasoula
Bassin versant de l'Inini

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Pour les coordonnées géographiques du projet, voir en annexe les tableaux exprimés en UTM 22, RGFG95.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il : **Oui** **Non** **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

Relief maximal = 265 m NGG

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Projet en site isolé, au sein de la forêt équatoriale, sur la commune de Maripasoula.

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Proximité de la zone des travaux avec le Parc Amazonien de la Guyane (partie Cœur du Parc) et de la ZNIEFF de type II de "Saül" (au plus près, à 280 m à l'Est).

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet cependant situé sur un secteur d'anciens forages de recherche et non loin de zones auparavant orpaillées. Il n'est donc pas possible d'exclure une possible pollution aux hydrocarbures.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet situé entre la crique Petit Inini à l'Est et la crique Morange (à l'Ouest, affluent de la crique Petit Inini).</p> <p>Nom de la masse d'eau (me) : Rivière Petit Inini Code_me : FRKR0374 Typologie : M52</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En milieu superficiel : prélèvement temporaire dans des cours d'eau ou d'anciens barranques pour les besoins des forages. Besoin total = 1 065 m ³ Alimentation = 1,5 m ³ /h Sur la base vie : prélèvement d'eau pour les besoins sanitaires (cuisine, douche, wc). Eau de consommation = eau filtrée et régulièrement testée pour sa potabilité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet appartenant à la masse d'eau souterraine FR9301 "Litani-Tampok".
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant une perturbation faible et temporaire des milieux naturels et des dégradations de faible importance car les travaux consisteront en l'utilisation de petits matériels circulant sur des layons inférieurs à 2 m de large, déforestation limitée : - layonnage unique pour la géophysique et les levés de tarière - environ 1 150 m de piste à ouvrir pour les sondages, d'une largeur de 4 m - quelques plateformes de forage (maximum de 10 m x 10 m) ouvertes à la pelle mécanique ou au bulldozer
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de géophysique et de tarière nécessitera le layonnage de 101 km, sur une largeur de 2 m. Le projet de sondages nécessitera l'ouverture de 1 150 m de piste d'une largeur inférieure à 4 m (maximum de 4 600 m ²) et l'ouverture de quelques plateformes (1 250 m ² , la plupart sont déjà ouvertes) d'au maximum 10 m x 10 m sur une zone particulièrement impactée par l'orpaillage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune de Maripasoula. Aucun risque technologique identifié à l'échelle du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRN sur la commune de Maripasoula.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site (à usage limité : wc, douche, cuisine, lavages à la base vie) et la présence éventuelle de moustiques (vecteurs de maladies).
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements : - aériens (1h depuis Cayenne) ; soit directement sur la base vie par hélicoptère, soit via la piste d'atterrissage d'avions de l'ancienne base vie GUYANOR (à 1,5 km de la base vie actuelle) par avion ; - par voie navigable (2 à 4 jours depuis le centre de Maripasoula) : en remontant le Maroni, le Lawa, l'Inini, puis le Petit Inini jusqu'au dégrad du site au niveau de la base vie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'un groupe électrogène insonorisé (capotage) à la base vie de Dorlin, d'une sondeuse et de quads. Les bruits seront de faible importance en raison de l'atténuation du bruit à la source et l'utilisation de matériel aux normes UE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations seront modérées au niveau de la sondeuse (pas en percussion mais en rotation puisqu'il s'agit de sondages carottés). Aucune vibration due à la campagne de géophysique et aux levés de tarière.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le travail de sondage en 2 postes de 10 heures chacun va nécessiter un travail nocturne. De plus, des éclairages seront présents au niveau de la base vie.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront limitées aux seules zones nécessitant cet éclairage et par l'utilisation de lampes à puissance adaptée et tournées vers le sol.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune émission due à la campagne de géophysique et aux levés de tarière. Les sondages engendreront l'émission de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques (sondeuse, quads, groupe électrogène du camp). Le matériel sera aux normes UE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. ci-dessous.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sondages vont engendrer des rejets de boue de forage riches en MES qui passeront ensuite successivement dans deux bacs de décantation, installés sur chaque plateforme de sondage. Les eaux claires issues de des bacs seront ensuite remises dans le milieu naturel ou seront de préférence recyclées pour le sondage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des contrôles de la qualité de ces eaux et surtout de leur teneur en MES et en hydrocarbures totaux (HCT) seront régulièrement réalisés. - Déchets Industriels Spéciaux (DIS) comme les filtres et huiles usagées, les chiffons souillés, les fûts usités, les batteries : en faible quantité, évacués vers un centre agréé - Déchets d'Emballages Non Dangereux (DEND) : cartons, ... - Déchets Banals des Entreprises (DBE) : pièces mécaniques usagées - Ordures Ménagères (OM) - Déchets verts inertes - Boues de forage: resteront dans les bassins de décantation

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe seulement une possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques lors de l'ouverture des accès (sondages, géophysique) et de la réalisation des plateformes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de travaux dans ce secteur participera à empêcher l'orpaillage illégal.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Stockage des hydrocarbures et autres liquides sur système de rétention, approvisionnement par véhicule adapté, kits "anti-pollutions" d'absorption en cas d'accident ou de fuite
- Décantation et recyclage partiel des boues de forage des bacs de décantation créés systématiquement sur chaque plateforme
- Réutilisation des pistes existantes et création de nouveaux layons en évitant le franchissement des cours d'eau et l'abattage de gros arbres, déforestation et terrassement limités aux seuls besoins
- Importante réutilisation de plateformes de sondage déjà existantes
- Suivi des travaux et remise en état rapide des ouvrages (plateforme de sondages) après travaux par une procédure adaptée
- Choix d'un matériel performant, portatif, de faible envergure limitant l'emprise des accès (<2m)
- Rebouchage systématique des trous de tarière après prélèvement
- Préservation des espèces protégées et patrimoniales par inventaires préalables (déjà réalisé), chasse interdite
- Élimination des déchets dangereux vers un centre agréé
- Communication immédiate avec les services de la DAC en cas de découverte archéologique
- Entretien régulier des engins et des véhicules légers, circulation limitée et adaptée sur le site pour éviter l'envol des poussières
- Eclairage adapté et raisonné sur le site

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté ici peut être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- il est situé dans un permis qui a fait l'objet d'étude environnementale dans le cadre de projet d'AOTM
- des inventaires faune/flore ont été diligentés en 2017 afin d'actualiser les données et d'émettre d'éventuelles recommandations en fonction des découvertes
- la campagne de forages est réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement : utilisation des accès existants, petit matériel circulant sur layons <2m de largeur, peu de surface déforestée, terrassement manuel limité aux seuls besoins des travaux d'aplanissement
- la campagne de géophysique nécessite seulement l'ouverture de layons, réutilisés pour les levés de tarière

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Remarque concernant l'Annexe 2 - Plan de situation : afin de permettre une bonne localisation de l'ensemble du PEX à l'échelle de la Guyane, l'échelle indiquée n'a pas été retenue. La carte a été faite à l'échelle 1/500 000.

- Une Annexe 5 a été ajoutée. Il s'agit d'un tableau reprenant les coordonnées GPS en UTM 22, RGFG 95 de l'ensemble des sondages carottés.

- Une Annexe 6 a été ajoutée. Il s'agit de tableaux reprenant les coordonnées GPS en UTM 22, RGFG 95 des sommets des secteurs de géophysiques.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

RÉUNION MONT JO LY

le,

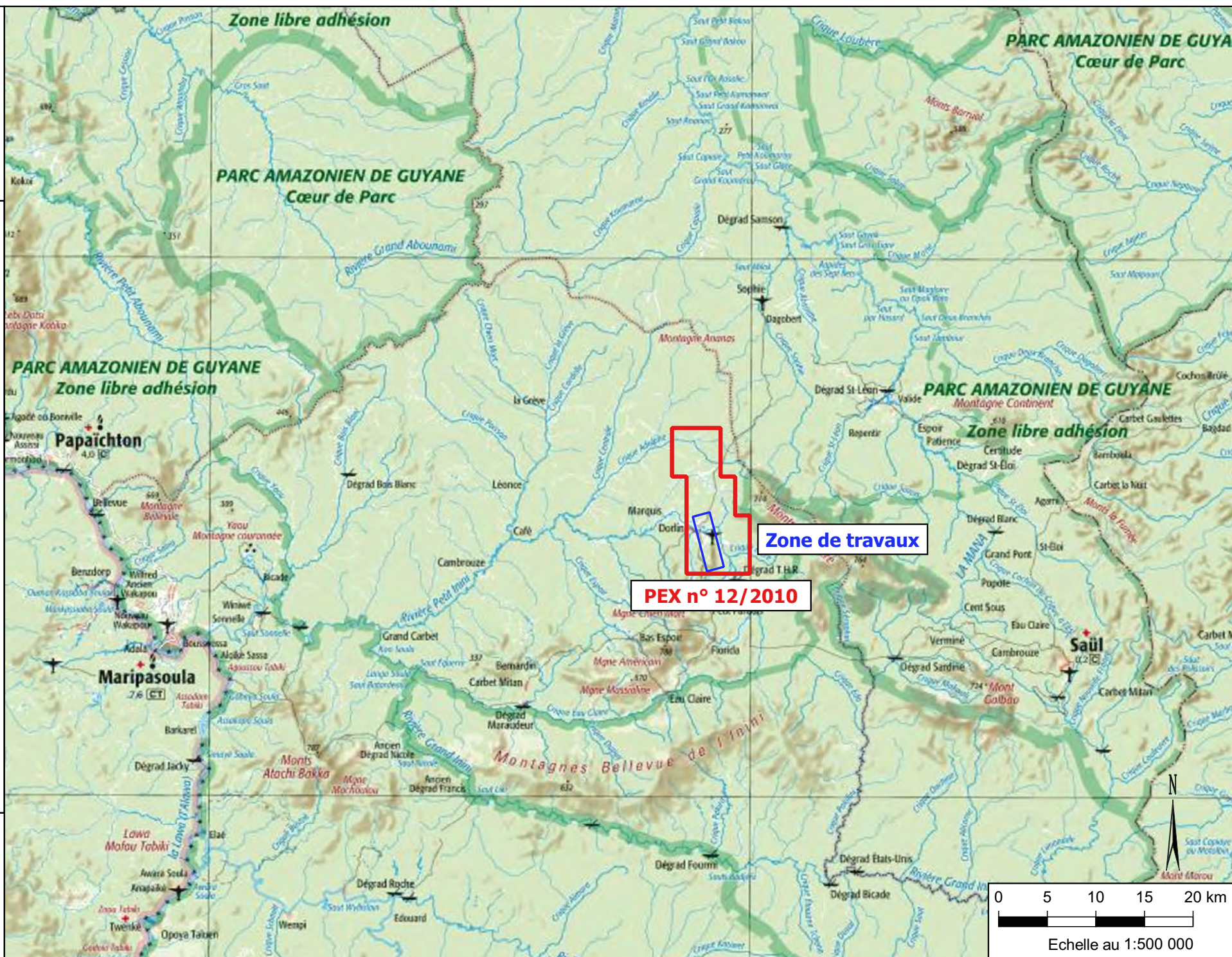
6 Novembre 2017

Signature




S.M.Y.D. S.A.S
Société Minière Yaou Dorlin
Z.I. de Dégrad des Cannes - B.P. 70796
97338 CAYENNE Cédex
Tél.: 0594 29 54 40 - Fax: 0594 29 85 00
Siren: 422 052 514

SMYD - Maripasoula (973)



Légende

 Périmètre du PEX n°12/2010

 Base vie

----- Pistes existantes


Périmètres de géophysique et géochimie sols (tarières)

 D'Artagnan

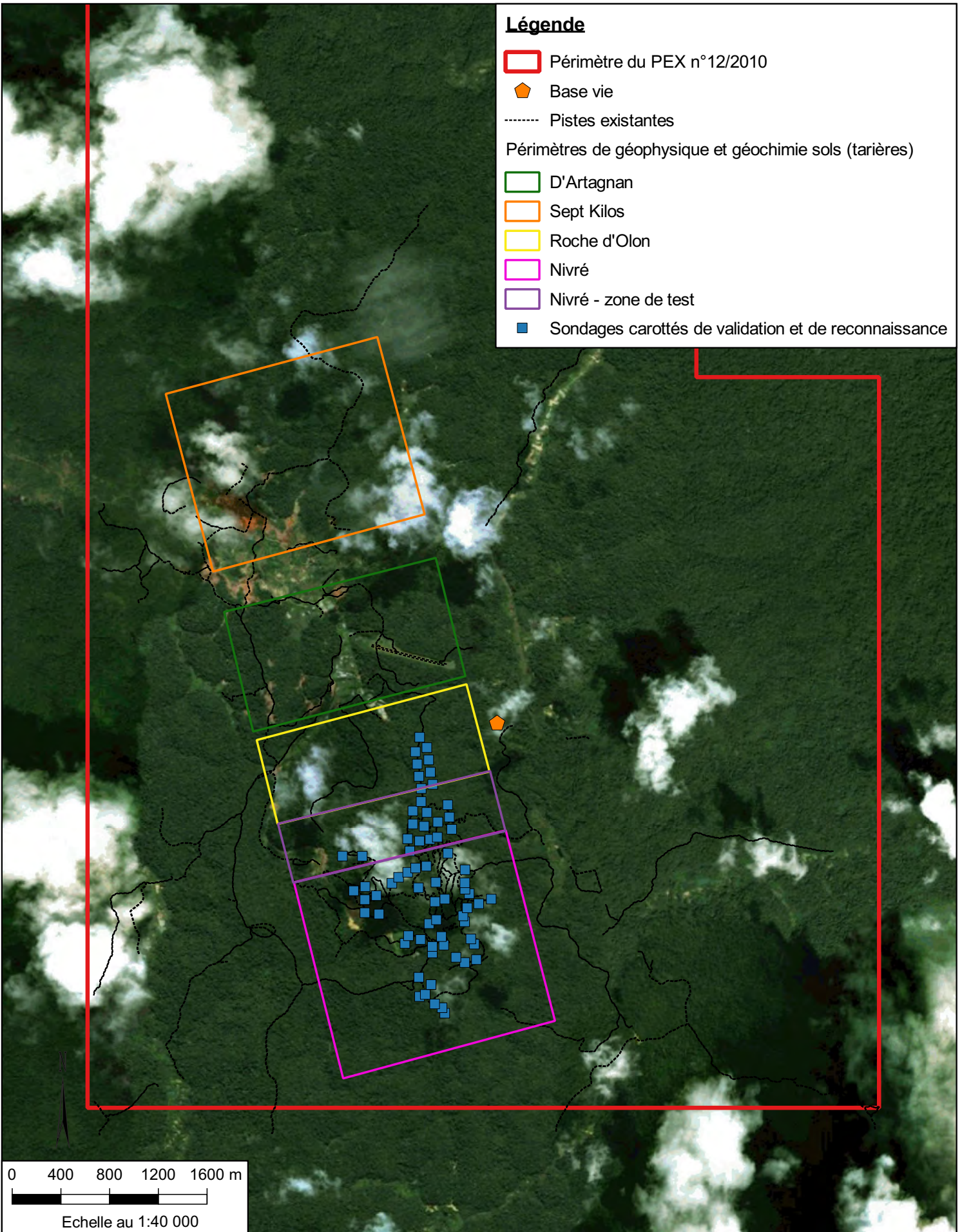
 Sept Kilos

 Roche d'Olon

 Nivré

 Nivré - zone de test

 Sondages carottés de validation et de reconnaissance



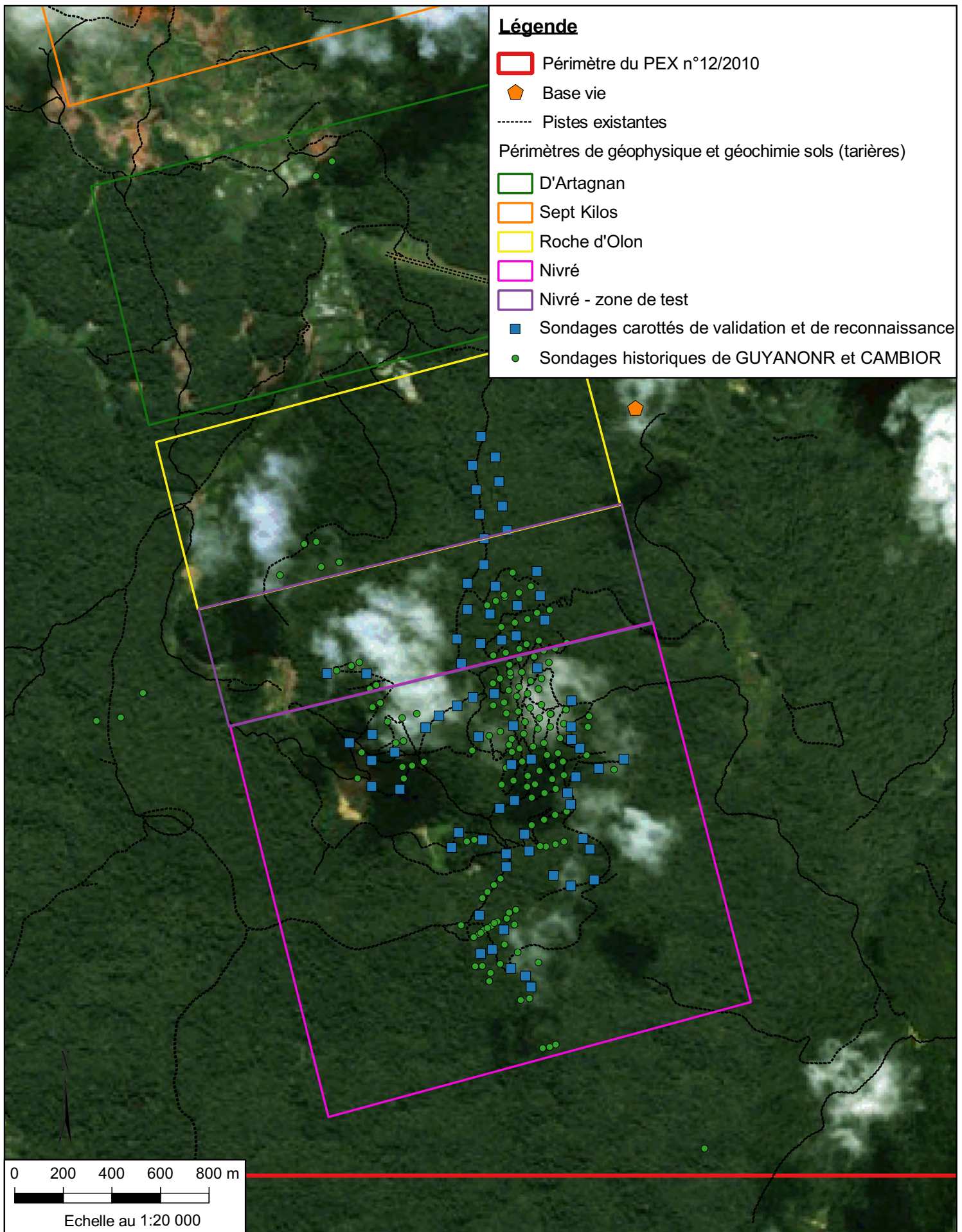
0 400 800 1200 1600 m
Echelle au 1:40 000

SMYD - Maripasoula (973)

Demande au cas par cas

Vues aériennes du projet de géophysique, levés de tarière et sondages carottés sur le PEX n°12/2010 dit de Dorlin (1/2)

Source : IGN



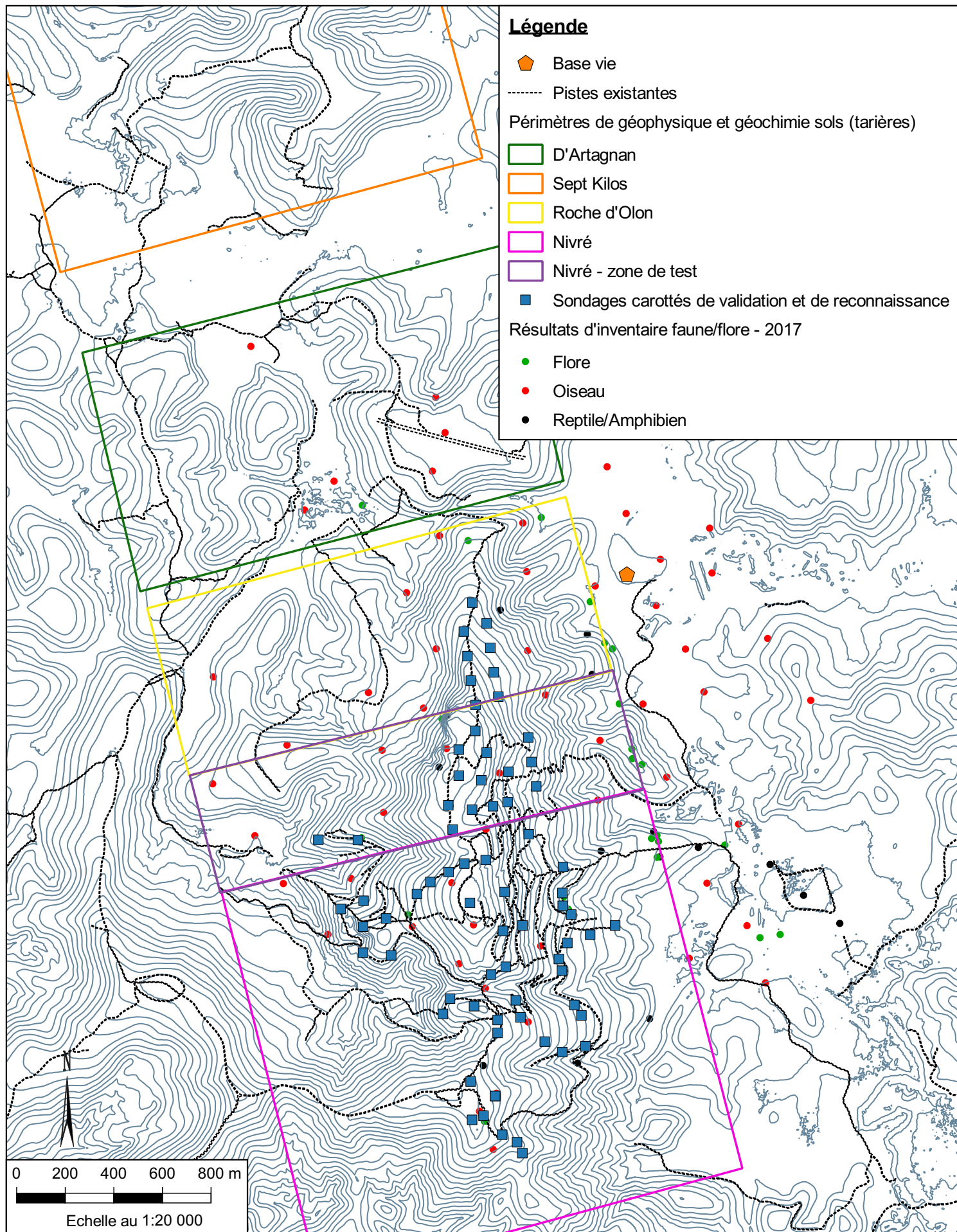
SMYD - Maripasoula (973)

Demande au cas par cas

Vues aériennes du projet de géophysique, levés de tarière et sondages carottés sur le PEX n°12/2010 dit de Dorlin (2/2)

Source : IGN

Annexe 3



SMYD - Maripasoula (973)

Demande au cas par cas

Résultats de l'inventaire faune/flore réalisé dans le secteur du projet du PEX n°12/2010 dit de Dorlin

Sources : BIOTOPE / SMYD

Annexe 4

Localisation et caractéristiques techniques des sondages carottés

Sondage	Est RGFG95	Nord RGFG95	Elevation Lidar	Longueur	Plongement	Profondeur	Azimuth	Phase
DOR_P1_001	218 692	410 998	282.47	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_002	218 671	411 043	292.72	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_003	218 610	411 074	314.12	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_004	218 485	411 135	337.05	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_005	218 532	411 152	332.89	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_006	218 581	411 233	321.64	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_007	218 581	411 233	321.64	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_008	218 480	411 293	339.18	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_009	218 857	411 414	226.59	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_010	218 953	411 438	205.93	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_011	218 590	411 492	314.43	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_012	218 590	411 546	311.29	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_013	218 684	411 557	292.85	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_014	218 935	411 565	218.29	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_015	218 366	411 570	279.58	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_016	218 907	411 608	218.41	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_017	218 666	411 627	286.43	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_018	218 395	411 634	288.85	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_019	218 564	411 733	306.68	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_020	218 856	411 749	221.88	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_021	218 625	411 765	305.53	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_022	218 843	411 797	218.30	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_023	218 153	411 812	263.17	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_024	218 036	411 823	240.81	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_025	218 877	411 863	205.97	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_026	218 971	411 897	186.55	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_027	219 075	411 935	161.64	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_028	218 131	411 964	273.31	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_029	218 894	411 980	208.98	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_030	217 945	412 002	226.51	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_031	218 859	412 016	211.48	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_032	218 477	412 028	372.54	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_033	218 039	412 037	227.76	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_034	218 259	412 065	309.75	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_035	218 857	412 069	210.63	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_036	218 314	412 114	323.27	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_037	218 389	412 155	338.40	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_038	218 860	412 176	229.21	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_039	218 454	412 190	353.43	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_040	218 016	412 287	215.21	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_041	217 853	412 288	195.58	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_042	218 405	412 330	339.52	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_043	218 486	412 412	327.99	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_044	218 572	412 426	313.16	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_045	218 387	412 430	346.33	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_046	218 632	412 443	284.70	150	-55	122.9	250	P1

DOR_P1_047	218 749	412 508	242.33	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_048	218 524	412 533	334.51	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_049	218 431	412 552	352.95	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_050	218 636	412 568	276.57	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_051	218 731	412 608	254.12	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_052	218 546	412 647	332.12	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_053	218 431	412 658	353.06	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_054	218 716	412 709	263.61	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_055	218 499	412 736	343.16	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_056	218 499	412 843	322.80	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_057	218 593	412 877	282.21	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_058	218 481	412 943	308.25	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_059	218 575	412 977	278.07	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_060	218 467	413 044	287.85	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_061	218 560	413 078	265.58	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_062	218 452	413 145	268.43	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_063	218 546	413 179	247.11	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1_064	218 486	413 264	248.82	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1B_065	218 785	411 457	264.44	150	-55	122.9	250	P1
DOR_P1B_066	218 037	411 930	258.00	150	-55	122.9	250	P1
DOR_Val_1	218 718	412 311	260.02	150	-65	135.9	250	Val
DOR_Val_2	218 620	412 073	324.90	120	-65	108.8	250	Val
DOR_Val_3	218 612	411 912	329.02	100	-65	90.6	250	Val
DOR_Val_4	218 693	411 934	286.39	125	-65	113.3	250	Val
DOR_Val_5	218 493	411 603	316.36	160	-65	145.0	250	Val
DOR_Val_6	218 542	412 205	352.22	100	-65	90.6	250	Val

Localisation des secteurs de géophysique

Secteur Sept Kilos

	Sommet 1	Sommet 2	Sommet 3	Sommet 4
East RGFG95	216 405	218 138	218 529	216 792
North RGFG95	415 970	416 439	414 981	414 511

Secteur Roche d'Olon

	Sommet 1	Sommet 2	Sommet 3	Sommet 4
East RGFG95	216 883	218 620	218 863	217 120
North RGFG95	414 179	414 623	413 653	413 197

Secteur d'Artagnan

	Sommet 1	Sommet 2	Sommet 3	Sommet 4
East RGFG95	217 150	218 872	219 061	217 322
North RGFG95	413 127	413 585	412 869	412 438

Secteur Nivré - Test

	Sommet 1	Sommet 2	Sommet 3	Sommet 4
East RGFG95	217 324	219 066	219 192	217 450
North RGFG95	412 440	412 873	412 381	411 956

Secteur Nivré

	Sommet 1	Sommet 2	Sommet 3	Sommet 4
East RGFG95	217 455	219 195	219 599	217 859
North RGFG95	411 959	412 386	410 822	410 349